



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Service de la gestion du personnel

Sous-direction des politiques et des prestations
sociales et des pensions

Bureau des prestations d'action sociales

Paris, le 23 janvier 2009

Note

à

Mesdames et Messieurs

(destinataires in fine)

Affaire suivie par : Bernadette MARIN
Bernadette.Marin@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 60 67 - Fax : 01 40 81 72 05

Objet : subventions pour séjours d'enfants

Vous voudrez bien trouver, en annexe, un tableau précisant les nouveaux montants des prestations journalières pour séjours d'enfants au titre de l'année 2009.

Ces montants prennent en compte la revalorisation des taux des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune effectuée par le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique à compter du 1er janvier 2009.

Je vous rappelle que les prestations séjours d'enfants sont soumises à l'application d'un quotient familial calculé en fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition réévalué d'une ½ part pour un parent isolé ainsi que pour un enfant ou une personne à charge porteur d'un handicap.

La situation familiale de l'agent s'apprécie au jour de la demande et sur justificatifs.

La chef du bureau des prestations d'action sociale

signé

Laurence NAVARRE

ANNEXE

PRESTATIONS JOURNALIERES (montants 2009)

Tranches	QF mensuel (1)	Séjours de vacances avec hébergement	Centres de loisirs sans hébergement	Séjours en maisons familiales ou en gîtes	Séjours dans le cadre éducatif	Séjours linguistiques
1	< 600	20,52	9,35	12,47	20,52	20,52
2	600 à 750	18,56	7,28	9,35	18,56	18,56
3	751 à 900	16,60	6,24	8,31	16,60	16,60
4	901 à 1 050	12,25	5,20	7,63	12,25	12,25
5	1 051 à 1 206	8,43	4,88	6,78	8,43	8,43
6	1 207 à 1 350	6,20	4,55	5,89	6,20	6,20
7	> 1 350	0	0	0	0	0

(en euros)

(1) Calcul du quotient familial mensuel

Revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition*

12 x nombre de parts fiscales figurant sur le dernier avis d'imposition

* jusqu'au 31/08/2009 avis d'imposition reçu en 2008 (ressources 2007)

DESTINATAIRES

Services déconcentrés :

Madame et messieurs les préfets de région,

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des :

Directions régionales de l'équipement,

Directions interdépartementales des routes (DIR),

Centres interrégionaux de formation professionnelle (CIFP),

Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie-Centre,

Services de Navigation du Nord-Est, du Nord-Pas de Calais, Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg, de Toulouse,

Mesdames et messieurs les préfets de départements,

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des :

Directions départementales de l'équipement,

Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA),

Directions de l'équipement de Mayotte et Saint Pierre et Miquelon.

Services techniques centraux et assimilés :

Monsieur le Directeur du Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs aménagements,

Monsieur le Directeur du Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales.

Administration centrale :

Madame la Sous-directrice de la coordination de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale,

Monsieur le chef du bureau de l'environnement social et des conditions de travail des agents.

Mesdames et messieurs les Conseillers Sociaux Territoriaux,

Mesdames et messieurs les Présidents des comités locaux d'action sociale,

Mesdames et messieurs les membres du comité central d'action sociale.

Pour information :

Directions régionales des affaires maritimes du Havre, de Rennes, de Saint-Nazaire,
de Bordeaux et de Marseille,

Services Maritimes du Nord, de la Seine-Maritime, des Ports de Boulogne-Sur-Mer et
de Calais, des Bouches-du-Rhône,

Service Maritime et de Navigation de Gironde et de Nantes,

ENIM,

Monsieur le directeur de l'école nationale des ponts et chaussées,

Monsieur le directeur de l'école nationale des travaux publics de l'Etat,

Monsieur le directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement,

Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées.